

INSCRIPTION ET FINANCEMENT

Ce plan de formation professionnelle continue non diplômante Arts, cultures, éducation est destiné aux musiciennes et musiciens intervenants et à leurs partenaires. Il se déploie sur le territoire des régions Auvergne - Rhône-Alpes et Bourgogne - Franche-Comté. Il est réalisé avec le soutien du ministère de la Culture, la DRAC Auvergne - Rhône-Alpes.

Les modalités d'inscription :

L'inscription à une session de formation s'effectue auprès du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 en retournant le bulletin d'inscription au plus tard à la date précisée sur la fiche descriptive propre à chaque formation. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

1. C'est un tiers qui prend en charge le coût de la formation (employeur, OPCO...) :

Merci de nous retourner la fiche d'inscription complétée, signée et tamponnée par votre employeur/organisme financeur. Nous vous conseillons de vous rapprocher au plus vite de votre service RH et/ou de votre employeur si vous êtes intéressée ou intéressé par une ou plusieurs formations. Une convention lui sera ensuite adressée pour signature. À l'issue de la formation, la facture est directement transmise à votre financeur.

2. Vous financez vous-même votre formation :

Merci de nous retourner la fiche d'inscription complétée et signée, qui vaut engagement. Un contrat vous sera ensuite adressé pour signature, et devra nous être retourné avant le début de la formation. À l'issue de la formation, une facture du montant total de la formation vous est transmise par mail, accompagnée du RIB de l'Université. Cette facture est à régler par virement bancaire dès réception (le numéro de la facture doit impérativement apparaître dans le libellé du virement).

Les conditions de report/annulation d'une action et les conditions d'abandon :

La ou le signataire du contrat ou de la convention est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les Conditions Générales de Vente Formation Continue et Alternance de l'Université Lumière Lyon 2 à la signature du contrat ou de la convention (téléchargeables sur le site lesla.univ-lyon2.fr/cfmi).

Les possibilités de financement :

1. Votre employeur via le

« plan de développement des compétences »

Tout salarié peut prendre l'initiative de demander à suivre une formation prévue par le « plan de développement des compétences ». Sa mise en œuvre relève de la décision pleine et entière de l'employeur.

Prenez contact avec votre service R.H.

2. Votre OPCO (ex : AFDAS, UNIFORMATION)

3. Le Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour les auto-entrepreneuses et auto entrepreneurs

4. France Travail (ex Pôle Emploi)

5. Vos fonds propres : financement à titre individuel possible si une prise en charge n'est pas possible.

Le plan de formation professionnelle continue non diplômante Arts, cultures, éducation n'est pas éligible au CPF. Notre établissement est référencé DATADOCK.

N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements complémentaires :

Anne Decroly

anne.decroly@univ-lyon2.fr

04 72 98 28 54 / 06 21 45 60 88